

SAMEDI 22 JUIN 2013
et DIMANCHE 23 JUIN 2013

Fête Patronale **& Fête Foraine**

- place de la Gare d'Eau -

Samedi et Dimanche



Fête Foraine

Samedi

à partir de 20h30

Début de soirée : CONCERT
Harmonie Municipale de Seurre



22 h 30



GRAND FEU D'ARTIFICE

Qu'est-ce que le budget primitif ?

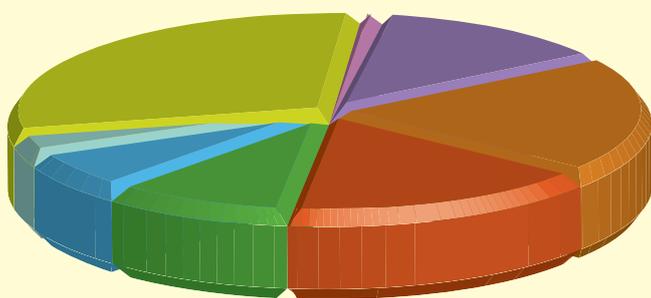
Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 31 mars de l'année à laquelle

il se rapporte (loi du 2 mars 1982) (date reportée en avril si année d'élections) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Budget Primitif Commune - année 2013

Commune de SAINT-USAGE

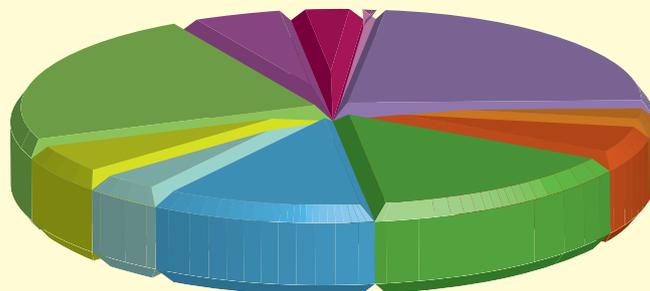
Dépenses prévisionnelles 2013



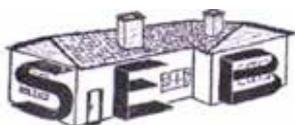
- Participations SBV, PLU, foot **23 000€**
- Charges générales (eau, électricité, taxes, etc.) **166 850€**
- Charges de personnel **321 100€**
- Virement section **173 972€**
- Autres charges (participations diverses) **144 195€**
- Remb. Emprunts **110 600€**
- Amortissements **26 400€**
- Travaux et achat divers (école, voirie, illuminations) **582 900€**

Recettes prévisionnelles 2013

- TLE **7 400€**
- Excédent **442 371€**
- Amortissements **25 000€**
- Subventions **94 975€**
- Virement section **173 972€**
- Cautions et emprunt **129 773€**
- Remb. Salaires et contrats aidés **35 000€**
- Recettes diverses **41 700€**
- Impôts et taxes **421 158€**
- Dotations et participations **120 718€**
- Loyers logements et salles **56 950€**



SARL D'EXPLOITATION BOS Frères



**MAÇONNERIE
COUVERTURE
CARRELAGE
PLACOPLATRE
ISOLATION**

21170 SAINT-USAGE
Tél. et fax 03 80 39 21 90
Port. 06 84 03 09 10



HORAIRES : Lundi au samedi de 8h30 à 19h30 NON STOP - Dimanche de 9h à 12h

NOS SERVICES

Intermarché
SUPER
ST USAGE
Route de Dijon
Tél 03 80 39 28 88

TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE



REGIS PUBLICITE • 475100000 • RCS BOURG EN BRESSE 830110175 • S.A. au capital de 10000€ • ANCIENNE : SAS MARCHE • 100% CAPITAL FRANÇAIS • RCS BOURG EN BRESSE 830110175 • P. Régis - interm.com

Le cimetière intercommunal de Saint-Jean-de-Losne, Saint-Usage, Echenon au XIX^e siècle

Depuis des temps immémoriaux, les habitants de Saint-Jean-de-Losne, Saint-Usage et Echenon ont enterré leurs morts dans un cimetière commun. Avant la Révolution, celui-ci se trouvait derrière le jardin du presbytère de Saint-Jean-de-Losne et s'étendait jusque sur le terrain actuel des « Florales ».



Le cimetière est déplacé en 1804 sur le « bastion de pierres » (actuel emplacement de CBV). Echenon et Saint-Usage ont envisagé alors de créer chacune un cimetière, mais finalement, les morts des 3 communes ont toujours été enterrés à Saint-Jean-de-Losne. Les trois communes se sont accordées sur le partage des frais du cimetière en 1818 seulement (au prorata du nombre d'habitants d'alors : Saint-Jean-de-Losne : 1500, Saint Usage : 600, Echenon : 700).

Un arrêté du préfet du 24 mai 1819 ordonne de déplacer le cimetière. Les trois communes se mettent rapidement d'accord pour acquérir un terrain de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Losne au lieu-dit « le Champ Loison » en bordure du chemin de Saint Usage à Echenon. Une partie de ce terrain est échangée avec un autre terrain situé derrière, appartenant aux héritiers Darbaumont. Le terrain ainsi constitué, pratiquement carré, d'un peu plus de 50 m de côté, s'étendait de la route à l'arrière de la chapelle sur une superficie d'environ 27 ares. Après la construction du mur de clôture, le cimetière a été ouvert début mai 1825. Les sépultures et les monuments de l'ancien cimetière y ont alors été transférés. En 1843, le cimetière a été étendu à l'arrière de la chapelle sur une profondeur de 40 mètres environ. Le premier règlement du cimetière approuvé par les trois communes a été établi en août 1844.

Un nouveau règlement avec un nouveau tarif des concessions est approuvé en 1854. Au XIX^e siècle, Les trois communes ont toujours participé aux frais d'acquisition et d'entretien au prorata du nombre d'habitants.

Pierre Marie Guéritey Avril 2013

Cimetière intercommunal Echenon/Saint-Jean-de-Losne/Saint-Usage

Le cimetière intercommunal entre les communes d'Echenon, Saint-Jean-de-Losne et Saint-Usage est situé sur le territoire de la commune de Saint-Usage. De ce fait, les pouvoirs de police des funérailles et des cimetières appartiennent au maire de Saint-Usage.

Il a l'obligation :

- d'assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et de la décence dans l'enceinte du cimetière,
- de fixer les conditions d'inhumation et d'exhumation,
- de fixer les conditions relatives aux travaux réalisés par les entreprises ou par les concessionnaires,
- de mettre en place un règlement intérieur.

La commission syndicale, créée en janvier 2007, dans laquelle siège 2 représentants des 3 communes gère les finances intercommunales et le personnel du cimetière. Elle est administrée par un président élu parmi les 6 représentants intercommunaux.

L'agent intercommunal exerce les fonctions de gardien. Il veille au respect du règlement intérieur. Il assure aussi l'entretien courant des bâtiments et des espaces verts. Il suit et surveille le bon déroulement des travaux réalisés par les entreprises.

DOMICILE SERVICES DE CÔTE D'OR est une association intermédiaire qui peut rendre mille et un services :



Domicile Services de Côte d'Or est présente sur votre canton pour rendre des services aux particuliers, aux associations, aux collectivités et aux professionnels.

Conventionnée par l'Etat, elle propose de mettre du personnel de proximité à disposition de chacun :

- pour réaliser des tâches ponctuelles tels des services à domicile (ménage, repassage, jardinage, petit bricolage, garde d'enfants de plus de 3ans). L'association a un agrément simple qui peut vous faire bénéficier de réduction d'impôt sur le revenu.
- ou pour assurer des remplacements urgents et pallier à un surcroît d'activité lié à la saison (travaux d'entretien extérieurs) ou à des évènements festifs, etc...

Afin de pouvoir réaliser les missions d'accompagnement professionnel, DOMICILE SERVICES DE COTE D'OR a besoin de vous et reste à votre disposition pour fournir toute information et répondre rapidement à vos demandes de prestations.

Pour joindre l'Association du lundi au vendredi :

■ Par téléphone :

- **06 23 21 78 24**, M^{me} ZUNINO votre interlocutrice sur le secteur
- **03 80 51 96 41**, le siège administratif

■ Par courriel :

- domicileservices21@admr.org

■ **Sur le site internet :** www.domicile-services-21.fr
N'hésitez pas à nous contacter

BRICO MARCHÉ
les Mousquetaires
"Pouvoir tout faire moins cher"
Saint-Usage
AUXONNE
Tél. 03 80 44 10 91
Tél. 03 80 31 18 48

EURL BURET Laurent
Chauffage - Plomberie - Sanitaire
Energies Renouvelables
Dépannage - Entretien
poêles / chaudières à bois et granulés - climatisation
pompes à chaleur - panneaux solaires
34, route de Beaune 21170 ST USAGE
Tél./Fax : 03 80 29 00 45
mail : laurent.buret.21@orange.fr

NOUVEAU GERANT
AUTO SECURITE
Contrôle Technique Automobile
Route de Pagny-le-Château - 21250 SEURRE
Tél. : 03 80 21 08 72

L'Escale Fleurie
Toutes créations florales
14, rue Marion
21170 ST JEAN DE LOSNE
Tél./Fax 03 80 77 93 41
Port 06 63 13 81 06
Livraison à distance - Paiement

Le covoiturage



Sur mobigo-bourgogne.com
Le covoiturage,
c'est simple comme...



Simple
d'économiser
100 euros par mois!

Facile
de trouver
un conducteur!

Le service de covoiturage, proposé par le conseil régional, met en relation des passagers et des conducteurs qui souhaitent utiliser une seule voiture pour effectuer des trajets similaires.

Inscrivez-vous sur www.mobigo-bourgogne.com pour rechercher ou proposer un trajet. Vous recevrez par mail ou sms les coordonnées d'un ou plusieurs covoitureurs.

 **Bourgogne**
Conseil régional

*base : covoiturage quotidien d'un passager, distance domicile travail 10 km. Selon caractéristiques des déplacements (www.admcm.fr)
© Région Bourgogne & Département de l'Yonne - CMA Haggard - communication



BOULANGERIE DE LA GARE D'EAU
1. rte de Dijon - 21170 ST USAGE
Tel : 03 80 29 09 94

Sarl R.P.P.I / P.I.E.R



**Ravalement, Peinture,
Projection et Isolation.**

29 Avenue de la gare
21170 Saint-Usage
Tél: 03.80.39.28.45 - Fax: 03.80.29.05.44
E-mail: rppi@wanadoo.fr

Des professionnels à votre service.

Réhabilitation logement communal route de Dijon



Dans le cadre du dispositif «Cœurs de Villages + » institué par le Conseil Régional de Bourgogne, la municipalité de SAINT-USAGE a rénové l'ensemble immobilier (ancien garage Pinassaud) situé au centre du village dans lequel il a été créé une boulangerie-pâtisserie traditionnelle en 2011 et où vient de se terminer la réhabilitation d'un logement. La maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de celui-ci a été assurée par Monsieur Daniel DEFFNER de Précy-sous-Thil – Architecte.

Ce logement de 82 m² de plein pied répond à la norme HPE rénovation (haute performance énergétique), il y a été installé une chaudière gaz à condensation, des fenêtres performantes avec gaz argon et acoustique renforcée en raison de la proximité de la route départementale, le plancher est chauffant à basse température, et prise en compte des normes «handicap ».

Le coût des travaux est de 127 000 €HT. Les subventions attendues sont dans le cadre du dispositif « Cœur de village+ » le Conseil Régional (42 000 €), dans le cadre de la réserve parlementaire de M. le Sénateur-Maire de Dijon (15 000 €) et environ 70 000 € restent à la charge de la commune.

Les différents corps de métiers qui ont contribué aux travaux sont les suivants :

■ Lot n° 1	gros œuvre-maçonnerie	Entreprise NONQUE – AISEREY
■ Lot n° 2	charpente	Entreprise TOIT et BOIS/NIQUET – LOSNE
■ Lot n° 3	couverture	Entreprise PEDRON – THOREY-EN-PLAINE
■ Lot n° 4	menuiserie bois-serrurerie	Entreprise NOBS FAUTRELLE – MERVANS
■ Lot n° 5	plomberie-sanitaire-chauffage	Entreprise GAUTHIER – SAINT-JEAN-DE-LOSNE
■ Lot n° 6	électricité	Entreprise AB ELEC – MARSANNAY-LA-COTE
■ Lot n° 7	plâtrerie	Entreprise FILIPPI – DOLE
■ Lot n° 8	carrelage-faïence	Entreprise SIA REVETEMENT – DIJON
■ Lot n° 9	peinture	Entreprise ROYER - CHENOVE

Le 23 mars dernier,

a eu lieu l'inauguration de ce nouveau logement communal en présence de nombreux élus dont MM. François PATRIAT, Président du Conseil Régional, et François REBSAMEN, Sénateur-Maire de Dijon, et les différents partenaires de cette réalisation.

EVASION
Salon mixte
COIFFURE
Tél : 03 80 39 29 24
Mardi au Jeudi : 9h - 12h / 14h - 18h30
Vendredi : 9h - 18h Samedi : 8h - 15h
8 allée Bastion des Charmilles - 21170 St Jean de Losne

Bérangère coiffure
Coiffeuse à domicile

- Homme
- Femme
- Enfant
- Hôpitaux
- Maison de retraite

06 81 23 78 97
03 80 39 16 73
Berangerecoiffure@gmail.com